

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 30/004/2009 – ÉFAI

1^{er} avril 2009

Informations complémentaires sur l'AU 73/09 (EUR 30/002/2009, 13 mars 2009) – Expulsions forcées

ITALIE

Environ 150 Roms

Le 31 mars à l'aube, les autorités milanaises ont expulsé de force un groupe d'environ 150 Roms vivant sous un passage supérieur dans le nord de la ville. Selon des journaux locaux, 70 de ces personnes ont été dispersées sans qu'on leur ait proposé une solution de logement. Certaines familles avaient déjà été relogées dans des abris provisoires fournis par des organisations non gouvernementales (ONG). Une famille a accepté de séjourner temporairement dans un dortoir de la ville.

Il n'y a eu aucune concertation avec cette communauté au sujet des expulsions envisagées, ni aucune tentative réelle pour trouver avec elle des solutions de remplacement viables. Il semble que les autorités n'ont préparé aucun plan de logement adapté et n'en ont pas discuté avec toutes les personnes susceptibles d'être concernées.

Dans les cas antérieurs, la municipalité avait généralement proposé une solution d'accueil à court terme (pour quelques semaines, voire quelques mois) et ce, uniquement aux femmes et aux enfants en bas âge, dans les dortoirs de la ville destinés aux personnes sans abri.

Avant son expulsion, cette communauté vivait dans des tentes et des abris de fortune sous le passage supérieur de Bacula, sans eau courante ni système d'évacuation des eaux usées, et sans électricité. En l'absence de solution de logement, les familles sont contraintes de s'installer dans un autre camp improvisé ou risquent de se retrouver totalement sans abri.

La plupart des Roms vivant dans le camp de Bacula ont déjà subi au moins une expulsion forcée. En avril 2008, environ 110 d'entre eux auraient été expulsés de force d'un autre camp établi sans autorisation dans la ville, via Bovisasca.

Au cours de plusieurs des expulsions forcées qui ont déjà eu lieu, des biens auraient été détruits, notamment des abris, des vêtements, des matelas et, parfois, des médicaments et des documents.

Amnesty International continuera de suivre l'évolution de la situation de cette communauté et interviendra de nouveau si nécessaire.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.